

L'ENQUÊTE ÉLECTORALE FRANÇAISE : COMPRENDRE 2017

LA NOTE / #36 / vague 13

Avril 2017

PAR PROCURATION MAIS PAS PAR DÉFAUT : DES ÉLECTEURS DOUBLEMENT MOBILISÉS

C'est aux élections présidentielles que les procurations sont les plus fréquentes, et la 13^e vague de l'Enquête électorale française les a étudiées. Les électeurs absents (les mandants) qui donnent leur voix sont plutôt jeunes, plutôt cadres, et souvent diplômés du supérieur. S'ils sont évidemment très intéressés par l'élection et la politique en général, ils le sont moins que les mandataires, celles et ceux qui se déplacent et qui portent deux voix. Avec l'augmentation du recours à la procuration et dans le cadre d'élections serrées, ces mandataires — qui votent comme l'équivalent de 13 à 14% de l'électorat — pourraient faire la différence.

Méthodologie : La vague 13 de l'Enquête électorale française a été réalisée par Ipsos pour le CEVIPOF les 16 et 17 avril 2017 auprès de 11 601 personnes interrogées selon la méthode des quotas.

Baptiste Coulmont

Le vote par procuration, créé en 1975 en remplacement du vote par correspondance, a longtemps été une pratique marginale qui ne concernait pas grand monde. Mais c'est maintenant une modalité alternative de vote fort coûteuse : l'Inspection générale de l'administration estime son coût, en 2012, à près de 12% du total des dépenses électorales¹⁰⁴. C'est aussi une modalité de vote qui, élection après élection, est de plus en plus fréquente, à mesure qu'augmente la mobilité individuelle et que sont abandonnés les contrôles sur les raisons de l'absence. En 2012, au 2^d tour de l'élection présidentielle, un peu plus de 5% des électeurs avaient établi une procuration¹⁰⁵.

¹⁰⁴ Inspection générale de l'administration 2014.

¹⁰⁵ Coulmont, Charpentier, Gombin 2014.

L'Enquête électorale française permet, pour la première fois, de mieux comprendre les déterminants individuels du recours à la procuration et d'évaluer son impact sur les résultats électoraux. En effet, tout le monde n'a pas recours à la procuration, et les orientations politiques de celles et ceux qui établissent une procuration ou qui portent la voix d'un.e absent.e ne sont pas équivalentes à celles de l'électeur lambda.

Commençons par rappeler la procédure. Après avoir trouvé son mandataire, le plus souvent parmi ses proches, la personne qui est absente le jour du vote (le mandant) doit se déplacer, dans un commissariat, une gendarmerie ou un tribunal d'instance, déposer et faire valider un formulaire qui indique, outre les raisons de son absence, l'état civil et les coordonnées précises de son partenaire de procuration. Les autorités envoient ensuite un des volets du formulaire à la commune dans laquelle mandant et mandataire votent. S'il est possible d'établir une procuration à tout moment de l'année, c'est principalement au cours des dernières semaines précédant le scrutin que les électeurs se pressent dans les commissariats, qui connaissent alors les queues interminables dont les médias font état, à la veille des élections.

Des électeurs mobiles

Selon l'ENEf, 11% des enquêtés sont impliqués dans une procuration au premier tour, soit à titre de mandant (la personne absente qui établit une procuration), soit au titre de mandataire (la personne qui reçoit une procuration).

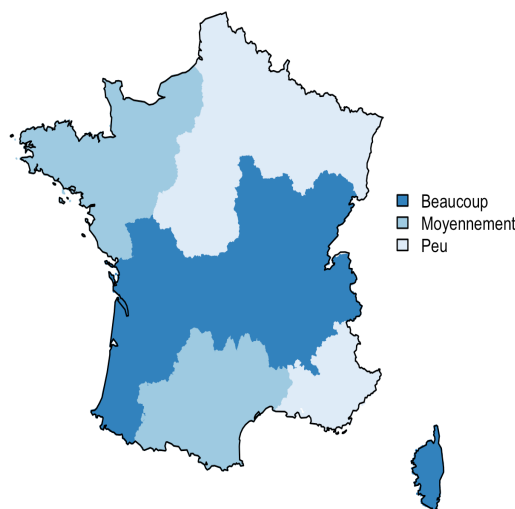
Mais l'Enquête présente une contradiction : alors que 4% des enquêtés signalent avoir fait une procuration, 7% déclarent en avoir reçu une. Cette discordance est très probablement due à la *grande mobilité des mandants*, qui sont donc plus difficiles à saisir, surtout quand l'enquête se déroule pendant leurs vacances (les 16 et 17 avril 2017). Ainsi la proportion de mandants repérés par l'enquête est de 6% dans la « zone A », dont les vacances venaient de débuter. Mais elle est de moins de 4% dans les zones qui étaient en vacances ou en fin de vacances lors de la passation du questionnaire.

Dans les trois zones de vacances, la proportion de mandataires déclarés, elle, reste très stable et oscille entre 6% et un peu moins de 7%. Les mandataires qui porteront la procuration sont en moyenne moins mobiles : ils ne seront pas partis en vacances lors du premier tour et l'enquête les repère mieux.

C'est une des raisons pour laquelle la carte régionale du recours à la procuration correspond presque à la carte des zones scolaires :

La proportion de 4% de mandants est donc probablement sous-estimée, la proportion de mandataires, d'environ 7%, l'est moins. Il faudrait ainsi retenir comme hypothèse basse qu'environ

Élection présidentielle 2017, premier tour.
Intensité du recours à la procuration

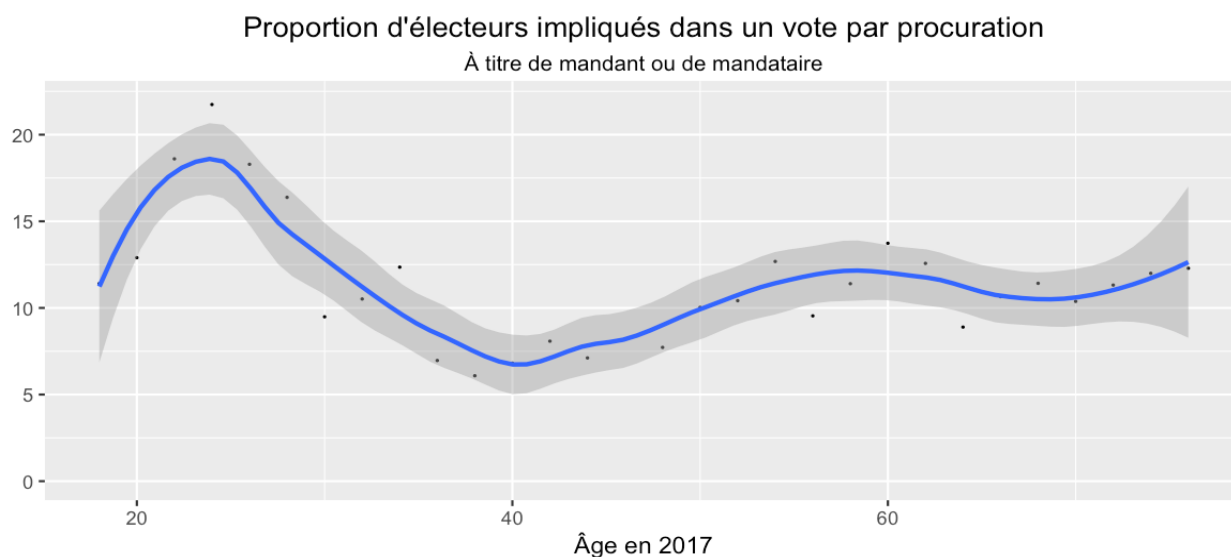


Source : ENEf 2017, Vague 13

13% à 14% du corps électoral métropolitain est impliqué, à titre de mandant ou de mandataire, dans une procuration au 1^{er} tour de la présidentielle de 2017.

Les mandants sont souvent des jeunes, les mandataires des personnes un peu plus âgées. Si l'on regroupe ensemble les individus impliqués dans une procuration alors on remarque un minimum d'implication autour de 40 ans, et une implication plus fréquente aux jeunes âges (entre 20 et 30 ans), puis après 50 ans¹⁰⁶.

Graphique 1 - Élection présidentielle 2017 : L'âge



Source : ENEF, 2017, Vague 13.
Lecture : Environ 17% des électeurs de 22 à 26 ans sont mandants ou mandataires.

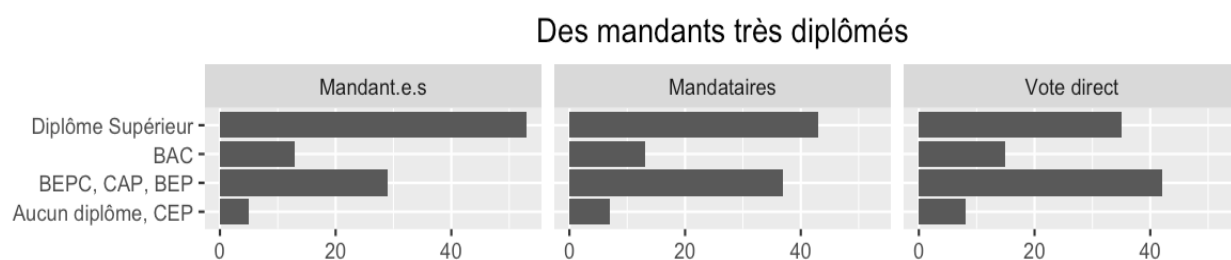
Près de 20% des électeurs (souvent des jeunes adultes) ne résident pas dans la commune où ils sont inscrits sur les listes électorales (Braconnier *et al* 2016). Ces électeurs ne sont pas simplement « mal inscrits » : ce sont aussi parfois des électeurs mobiles qui cumulent les attachements, et ils recourent deux fois plus que les « bien inscrits » à la procuration.

Une classe mobilisée

La procuration est une pratique de cadres supérieurs et de diplômés du supérieur : elle est le fait de celles et ceux qui partent en vacances, en déplacement professionnel ou qui étudient loin de leur lieu de résidence. La moitié des mandants a, par exemple, un diplôme de l'enseignement supérieur alors que ce n'est le cas que d'un tiers de l'électorat.

¹⁰⁶ Le creux à 40 ans est peut-être dû au contraire à une proportion plus importante de personnes ayant échappé à l'enquête les 16 et 17 avril 2017.

Graphique 2 - Élection présidentielle 2017 : Le diplôme



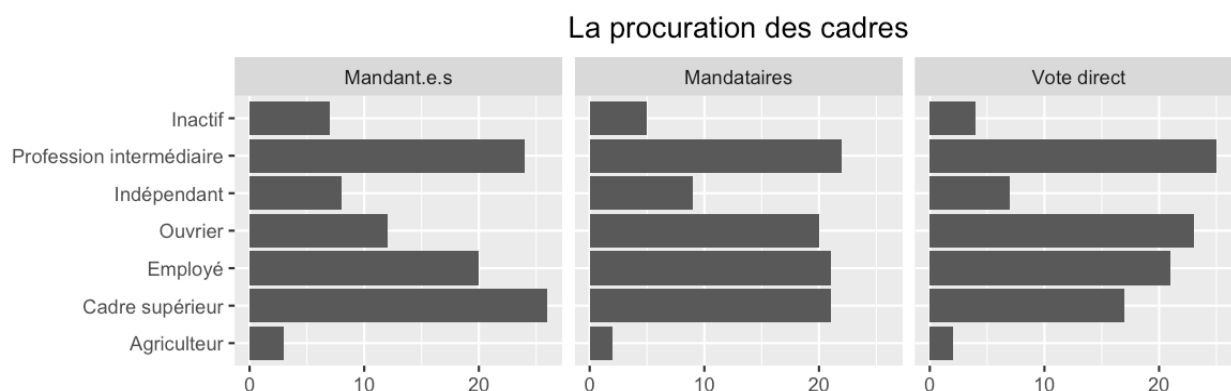
Source : ENEF 2017, Vague 13.

Lecture : 50% des mandants ont un diplôme de l'enseignement supérieur.

La proportion de sans-diplôme, de diplômes du secondaire et des détenteurs du bac est beaucoup plus faible chez les mandants que chez l'électeur « lambda », celui qui vote directement. Il en va de même, mais de manière un peu moins intense, chez les mandataires. C'est en effet avec un proche que l'on établit une procuration, et ces proches, bien que différents au regard de la mobilité, partagent nos caractéristiques sociales. La procuration exerce donc un effet d'entraînement : elle apparaît mobiliser un groupe de proches (les mandataires) composé de manière similaire.

La procuration est aussi *une pratique de cadres*. Le graphique suivant montre que, pour certains groupes professionnels, comme les indépendants ou les agriculteurs, les variations sont faibles. Mais alors qu'il y a plus d'ouvriers que d'employés, et plus d'employés que de cadres supérieurs dans le corps électoral lambda, ce sont les cadres qui sont les plus nombreux parmi les mandants. Les ouvriers et les ouvriers retraités composent 23% de la population qui vote directement et ils ne sont plus que 12% de celles et ceux qui établissent une procuration.

Graphique 3 - Élection présidentielle 2017 : La profession



Source : ENEF 2017, Vague 13.

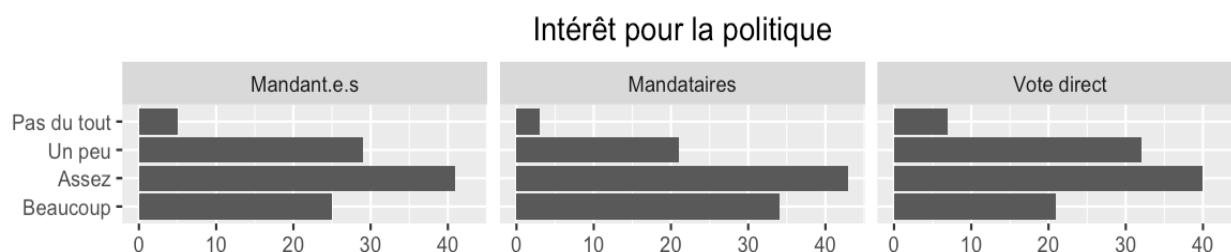
Lecture : 27% des mandants sont cadres supérieurs.

Le vote par procuration n'est donc pas un dispositif neutre : il bénéficie à des cadres et des diplômés mobiles qui peuvent ainsi combiner absence, déplacements professionnels et expression de leur choix politique. Il bénéficie à des groupes sociaux déjà particulièrement mobilisés et relativement peu abstentionnistes.

Le vote des enthousiastes

Établir une procuration prend du temps : c'est sans doute plus long que de voter. Celles et ceux qui font une procuration sont donc, logiquement, très souvent des personnes qui expriment un intérêt important pour la politique et l'élection présidentielle. 20% des électeurs lambda sont « beaucoup » intéressés par la politique, c'est le cas de 25% des mandants.

Graphique 4 – Élection présidentielle 2017 : L'intérêt



Source : ENEF 2017, Vague 13.

Lecture : 25% des mandants, 34% des mandataires, portent « beaucoup » d'intérêt à la politique.

Mais ce sont les mandataires, c'est-à-dire celles et ceux qui reçoivent une procuration et qui ont, dans leurs mains, deux voix, qui déclarent l'intérêt le plus élevé pour la politique en général, et l'élection présidentielle en particulier. 34% déclarent s'intéresser « beaucoup » à la politique. Les mandataires sont bien plus souvent certains d'aller voter (l'écart avec les mandants et le tout venant des électeurs est de 10 points de pourcentage). Ainsi, parmi les enquêtés qui déclarent à la fois s'intéresser beaucoup à la politique et s'intéresser beaucoup à l'élection présidentielle, 10% sont mandataires. Ils ne sont que 2% de celles et ceux qui ne s'intéressent pas du tout à la politique et moyennement à l'élection présidentielle.

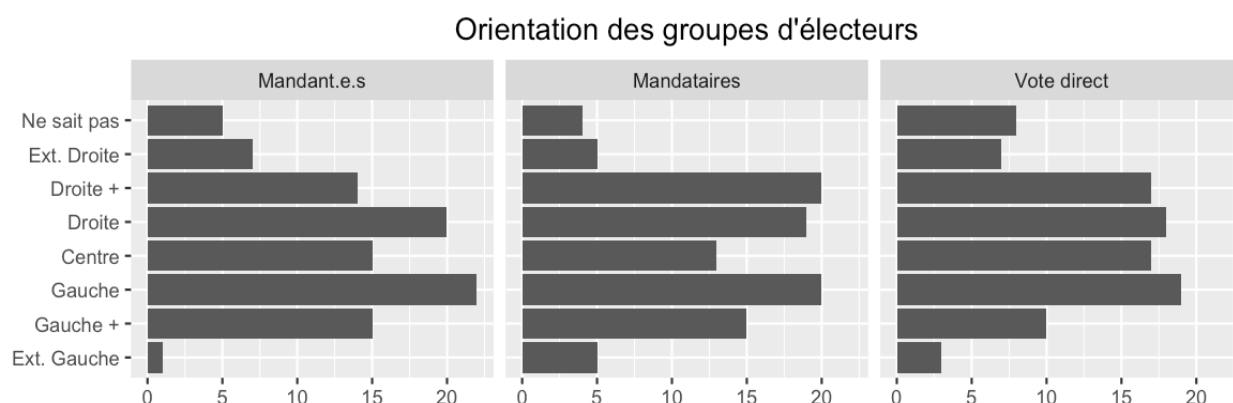
Ce résultat est surprenant à première vue : ces mandataires ne sont-ils pas que le réceptacle passif des ordres de mission des mandants ? Ne sont-ils pas simplement chargés d'obéir à l'ordre de portage qui leur a été donné ?

Il est probable que non, et qu'une partie des procurations aient en réalité pour origine les mandataires eux-mêmes. Pensons à un jeune homme, en stage ailleurs, ou étudiant dans une autre région. Ses parents, âgés d'une cinquantaine ou d'une soixantaine d'années, ayant l'habitude de voter, l'ont peut-être incité à établir une procuration. La répartition par âge semble le confirmer : les mandataires ont plus fréquemment entre 50 et 70 ans, les mandants sont souvent des jeunes citoyens.

Non seulement ces mandataires sont enthousiastes à l'idée de voter... mais ils disposent en plus de deux voix, ce qui ne peut que satisfaire leur enthousiasme.

À cet engouement politique est associé un meilleur repérage des options politiques disponibles. Ces mandataires savent ainsi plus que les autres se placer sur une échelle Gauche-Droite (ils sont très peu à répondre « Ne sait pas »), et ils évitent - par comparaison aux électeurs lambda - les choix centristes, pour préférer des positions plus clairement de droite ou de gauche.

Graphique 5 - Élection présidentielle 2017 : L'orientation



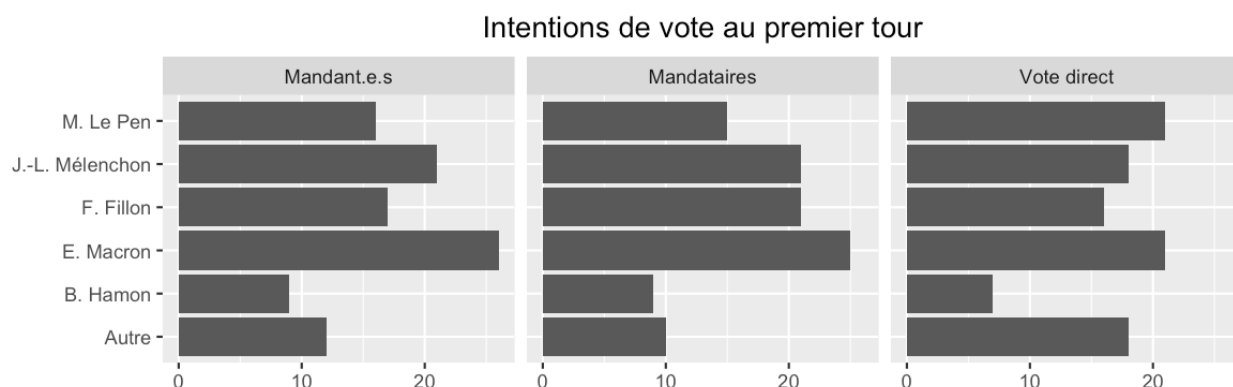
Source : ENEF 2017, Vague 13.

Lecture : les mandataires se placent plus fréquemment à droite.

Il n'y a donc pas correspondance complète entre les choix politiques des mandants et ceux des mandataires (ces derniers se réfèrent un peu moins à l'extrême droite et un peu plus à l'extrême gauche). Cela rend complexe l'étude de l'impact électoral du vote par procuration : les mandataires, dans le secret de l'isoloir, ont toute latitude pour « traduire » la voix qui leur a été remise, pour voter comme bon leur semble, pour voter pour le candidat qui recueille leur enthousiasme.

Cependant, dans le cas du premier tour, les choix concrets des mandants et des mandataires s'avèrent très proches. Les principaux candidats reçoivent à peu de choses près les mêmes proportions des votes des mandants et des mandataires. Les derniers votent relativement plus fréquemment pour François Fillon, les premiers pour Emmanuel Macron.

Graphique 6 - Élection présidentielle 2017 : Les intentions de vote



Source : ENEF 2017, Vague 13.

Lecture : Mandants et mandataires votent plus souvent E. Macron que l'électeur lambda.

Si celles et ceux qui ont établi une procuration n'avaient pas pu voter, les résultats auraient-ils été différents ? En laissant voter de manière habituelle des absents, mais des absents très mobilisés dont la voix est portée par des électeurs enthousiastes, modifie-t-on les équilibres ?

Les électeurs absents évitent les petits candidats et se concentrent donc sur les principaux candidats. Mais pas de manière égale : 21% des enquêtés déclaraient souhaiter voter pour Emmanuel Macron, mais c'est le cas de 25% des mandataires et 27% des mandants. En revanche, alors que 21% des électeurs enquêtés déclaraient voter pour Marine Le Pen, ce n'est plus le cas que de 16% des mandants et 15% des mandataires.

Ainsi, pour Emmanuel Macron, Benoît Hamon et François Fillon, les procurations ont probablement représenté environ 6,5% des voix qui se sont portées sur leur candidature. À peine moins pour Jean-Luc Mélenchon. Mais elles représentent moins de 4,5% des voix reçues par Marine Le Pen. Le déficit est d'environ 2%, soit 160 000 voix sur une candidature qui recevrait 7,8 millions de voix.

Conclusion

Le vote par procuration, qui bénéficie d'un investissement important de l'État en moyens humains, apparaît comme une pratique surreprésentée au sommet de l'échelle sociale, utilisée par des jeunes, des cadres, des diplômés, qui mobilisent des proches ayant des caractéristiques sociales proches pour leur servir de truchement. Ces votes sont portés par un groupe d'électeurs enthousiastes, aux opinions plus tranchées que celles de l'électeur lambda, et qui ainsi dispose de deux voix, lui permettant d'exercer un effet de levier sur l'élection. Dans le contexte actuel d'augmentation de la fréquence des procurations, et d'élections serrées, cette modalité alternative de vote peut contribuer dans de larges proportions à la marge de victoire - ou de défaite - d'une partie des candidats. Il ne suffit plus de mobiliser les absentéistes, il faut aussi mobiliser les absents.

Bibliographie et références documentaires

BRACONNIER (Céline), DORMAGEN (Jean-Yves), GABALDA (Ghislain) et NIEL (Xavier), « Sociologie de la mal-inscription et de ses conséquences sur la participation électorale », *Revue française de sociologie*, 2016, vol. 57, n° 1, p. 17-44.

COULMONT (Baptiste), CHARPENTIER (Arthur) et GOMBIN (Joël), « Un homme, deux voix. Le vote par procuration », *La vie des idées*, 2014, <http://www.laviedesidees.fr/Un-homme-deux-voix-le-vote-par.html>.

Moderniser l'organisation des élections, Paris, Inspection générale de l'administration, rapport n°14-113/14-031/01 MAP, 2014.

L'auteur

Baptiste Coulmont
Maître de conférences,
Université Paris 8, CRESPPA,
équipe CSU (CNRS), et INED
baptiste.coulmont@cnrs.fr
www.coulmont.com

Édition

Madani Cheurfa / Odile Gaultier-Voituriez

Réalisation

Marilyn Augé

Pour citer ce document :

COULMONT (Baptiste), « Par procuration mais pas par défaut : des électeurs doublement mobilisés », *Note ENEF 36, Sciences Po CEVIPOF*, avril 2017, 7 p.
URL : <https://www.enef.fr/les-notes/>

© CEVIPOF, 2017 Baptiste Coulmont